



La chronique ovine

Le bon moment pour réaliser des coproscopies

La période de pâturage se termine et les brebis rentrent en bergerie. Les parasites sont bien présents, en particulier la petite douve favorisée par un été sec

Avant de traiter les animaux, il est important de connaître la nature et le niveau d'infestation des animaux. Pour ceux qui n'ont pas déparasité, la fin d'année est le moment de faire réaliser une coproscopie, en vue d'un éventuel traitement. Il est conseillé d'attendre un mois après la fin de la lutte pour envisager un déparasitage. Pour ceux qui ont déjà réalisé un traitement en automne avant le retour en bergerie, c'est l'occasion de vérifier qu'il a été efficace.

Le choix du laboratoire dépend de la méthode d'analyse : la méthode de concentration par flottation utilisant l'iodomercurate de potassium garantie de bons résultats. En Haute-Loire, un partenariat avec le laboratoire départemental du Vaucluse permet de réduire le coût des coproscopies. Le coût des analyses est pris en charge par le GDS 43 pour les éleveurs adhérents. Pour les non-adhérents, il faut compter une dizaine d'euros par échantillon.

Une fiche de demande d'analyse auprès du laboratoire départemental du Vaucluse est disponible sur le site internet du GDS 43.

Le bon mode opératoire pour réaliser des coproscopies

La qualité des résultats de la coproscopie dépend de la bonne réalisation des échantillons. Voici quelques règles de base à respecter (méthode Jacquet de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse) :

- 1 échantillon par lot
- Compter 15 prélèvements de crotte pour échantillonner un lot de brebis
- Les brebis prélevées doivent être représentatives du lot (ne pas prélever que les animaux en mauvais état corporel par exemple)
- Prélever 3 crottes par brebis
- Prélever les crottes fraîches sur l'animal et pas au sol
- Bien mélanger l'ensemble des prélèvements qui forme l'échantillonnage du lot
- Prévoir des échantillons d'au moins 40 grammes
- Si plusieurs lots sont prélevés, penser à identifier clairement chaque échantillon
- Bien remplir la fiche « Kit parasitisme ovine » qui doit accompagner les échantillons
- Envoyer les échantillons sous 24 heures ou les conserver au frais

Le bon ciblage du traitement dépend des résultats

Le traitement doit s'envisager lorsque la présence des parasites dépasse certains seuils :

- 500 œufs par gramme pour les strongles gastro-intestinaux
- 50 œufs par gramme pour les strongles nématodirus
- 100 œufs par gramme pour les strongles respiratoires

Les traitements s'envisagent au cas par cas pour :

- Les petites douves
- Les grandes douves
- Les strongles pulmonaires
- Les ténias
- Les coccidies

Pour plus d'informations, contactez votre technicien (Chambre d'Agriculture, Organisation de producteur ou Groupement de Défense Sanitaire)